



Règlement Camping So W'happy 2019

Le camping du So W'happy 2018 est soumis au présent règlement que vous acceptez en entrant sur le site. Toute infraction à ce règlement sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion pure et simple du camping et du festival.

Le camping est un lieu de repos, il ne peut en aucun cas servir à prolonger la fête.

1. Horaire d'ouverture

Le camping du festival est ouvert du samedi 13 juillet, à partir de 10h00 au lundi 15 juillet à 12h.

Le check in aura lieu le samedi 13 juillet de 10h00 à 20h00 et le dimanche 14 juillet de 11h00 à 15h00.

Le check out aura lieu le dimanche 14 juillet de 07h00 à 11h00 et le lundi 15 juillet de 07h00 à 12h00.

Les douches gratuites seront accessibles le samedi 13 juillet de 22h00 jusqu'au dimanche 14 juillet à 03h00, le dimanche 14 juillet de 7h30 à 14h00 et de 22h00 jusqu'au lundi 15 juillet à 01h00 et le lundi 15 juillet de 07h00 à 11h00.

2. L'accès au camping

Le camping est exclusivement accessible aux détenteurs du bracelet qui sera délivré à l'entrée du festival sur base du ticket. Il devra être porté en permanence.

Le prix de l'accès au camping pour le week-end est fixé à 14,00€ par personne.

A chaque entrée, une palpation de sécurité et une fouille légère des bagages est possible.

Les mineurs (âgés de plus de 16 ans) non accompagnés d'un adulte ne sont admis que sur présentation d'une autorisation parentale accompagnée d'une copie de carte d'identité des parents.



3. Sécurité

Sont interdits sur le site du camping :

- tous récipients en verre ;
- la détention ou la consommation de boissons alcoolisées à l'exception de celles vendues par l'organisateur du festival ;
- les pipes à eau, les shishas, ainsi que la détention ou la consommation de toutes drogues ;
- tous types de feux dépassant la taille d'une flamme de briquet (barbecue, bougies, brûleurs et autres installations au gaz, ...)
- tous types d'aérosols (les déodorants de type roll-on sont autorisés) ;
- les groupes électrogènes ;
- les outils (clés plates, pinces, pelles, etc.) pouvant servir à démonter les grilles. Toute personne tentant d'escalader, d'ouvrir ou d'abîmer les infrastructures, ou d'introduire frauduleusement des objets à l'intérieur du camping, sera immédiatement exclue du camping et du festival ;
- les installations de musique (sono). La musique n'est pas autorisée afin de respecter le sommeil de chacun ;
- les activités commerciales : les campeurs ne sont pas autorisés à vendre de la nourriture, des boissons ou quoi que ce soit d'autre.
- la distribution de dépliants et autres matériels de promotion;
- les objets coupants et tout autre matériel pouvant nuire à la convivialité du camping (armes blanches, feux d'artifices, pétards, ...)
- sauf autorisation expresse de l'organisation, toutes grandes tentes dépassant 9m² ;

L'introduction de boissons non alcoolisées sur le site du camping est autorisée pour autant que les bouteilles en plastique ou les canettes les contenant n'aient jamais été ouvertes auparavant.

Les objets précités seront confisqués à l'entrée et l'organisation décline toute responsabilité en cas de non restitution.

Toute personne surprise sur le terrain de camping en possession d'un des objets interdits précités sera immédiatement exclue du camping et du festival.



Jeunesse Rongycienne asbl
Rue de l'église, 23 – 7623 RONGY (Brunehaut)
Jeunesse.rongycienne@gmail.com
TVA : BE0545.920.453
Compte IBAN : BE 25 1030 3335 9782 – BIC : NICABEBB



Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si la possession desdits objets est constitutive d'une infraction pénale (arme blanche, drogue,...).

4. Sanitaires

Des toilettes et des douches sont mises gratuitement à la disposition des campeurs.

Les douches gratuites seront accessibles le samedi 13 juillet de 22h00 jusqu'au dimanche 14 juillet à 03h00, le dimanche 14 juillet de 7h30 à 14h00 et de 22h00 jusqu'au lundi 15 juillet à 01h00 et le lundi 15 juillet de 07h00 à 11h00.

5. Emplacement

La surface dévolue à chaque tente est de 4 m² (emplacement 2 personnes) ; 9 m² (emplacement 4 personnes).

La tente devra être installée dans la zone désignée par les membres de l'organisation.

Le marquage au sol délimitant les allées coupe-feu et sortie de secours devra impérativement être respecté.

Toute installation (tente, tendeurs, etc.) susceptible d'entraver le passage des secours sera démontée.

6. Respect du site et des autres campeurs

Il est strictement interdit (sous peine d'exclusion immédiate) d'abandonner vos déchets sur le sol.

Les campeurs sont tenus de trier leurs déchets et de les déposer au point de collecte le plus proche. Des poubelles sont mises gratuitement à disposition à l'accueil campeurs.

Il est interdit au campeur de dénaturer les arbres, d'en couper des branches et de dégrader le sol.

Toute action de dégradation commise sur la végétation, les clôtures, le terrain ou les installations sera la responsabilité de son auteur, qui devra s'acquitter du coût des remises en état.

Tout comportement de nature à déranger le repos des autres campeurs sera passible d'exclusion du site.



De manière générale, chacun est prié de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la convivialité, la propreté, l'hygiène et à l'aspect général du camping et de ses installations, notamment les sanitaires.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans l'état dans lequel le campeur l'aura trouvé à son entrée dans les lieux.

7. Sécurité

Des agents de sécurité et des stewards seront en permanence présents à l'entrée et à l'intérieur du camping. N'hésitez pas à leur signaler tout problème.

8. Vol

Malgré la présence d'agents de sécurité, il est impossible de surveiller les affaires de chaque campeur. Ne laissez donc jamais d'objets de valeur dans votre tente sans surveillance.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

9. A votre écoute

Une question, un renseignement ? Les membres de l'organisation restent à votre disposition pendant toute la durée du festival.



Jeunesse Rongycienne asbl
Rue de l'église, 23 – 7623 RONGY (Brunehaut)
Jeunesse.rongycienne@gmail.com
TVA : BE0545.920.453
Compte IBAN : BE 25 1030 3335 9782 – BIC : NICABEBB

